



Société Centrale Canine
130^e anniversaire

Fédération Nationale
agrée par le ministère
de l'Agriculture
Reconnue d'utilité publique

Aubervilliers, le 11 Mars 2010



Sec/GA/SM/01/2010/C

A l'attention de Mmes. & MM.
Les Présidents d'Associations Spécialisées de Race
et membres du Conseil d'Administration de la SCC

Madame
Monsieur le Président,

Nous vous informons qu'il n'est pas possible que le lecteur officiel d'un Club de race désigné dans le cadre du dépistage de la dysplasie des hanches ou des coudes, soit également le vétérinaire qui a réalisé les radiographies.

Dans le numéro 40 de Février 2010 de la revue de l'Ordre des Vétérinaires, le Conseil alerte les confrères sur deux points essentiels :

- cela peut être considéré comme un acte de détournement de clientèle
- cela est constitutif d'un conflit d'intérêts.

Nous vous demandons d'être bien attentif sur ces deux points.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président
Gérard ARTHUS

